

Nefas

Le *nefas*, en dehors des théâtres, bien qu'il reste un crime humain est un crime extraordinaire et se distingue du crime ordinaire, *scelus*, par **le fait qu'il est inexpiable**. Cela signifie qu'aucun châtement, aucune justice, ne peuvent équilibrer la faute commise et en quelque sorte l'annuler de telle sorte que le coupable châtié puisse réintégrer l'humanité. Même s'il est puni par la justice des hommes, rien ne peut s'arranger entre lui et les dieux, aucune expiation n'est possible qui lui permettrait de rester au sein de la collectivité humaine sans la menacer de souillure.

Passant de la vie réelle à la tragédie, le *nefas* échappe globalement au droit. **Objets de la réprobation morale universelle, les héros criminels restent impunis** ; certains aspirent à la punition : afin de se libérer de la souillure qui les accable, Thésée, Œdipe souhaitent vainement être écrasés sous la colère des dieux vengeurs, tandis que d'autres savourent leur infamie. Ainsi les héros seront éternellement liés au crime commis, auquel désormais ils s'identifient, ce qui est leur façon de retrouver le statut de héros mythologique. Ils deviennent définitivement le sujet du crime que raconte la fable. Il n'y a pas d'après. Ni châtement ni oubli.

Le temps s'arrête à la fin de la tragédie, et avec le temps s'arrête l'histoire. **Le héros criminel s'immobilise dans une image finale, comme sur un tableau.** [...] L'histoire s'arrête sur un crime, sans aucune autre conclusion. [...] Car le dénouement de la tragédie n'est pas une signification ultime mais l'image finale qui sert à fixer le criminel tel qu'en lui-même l'éternité le change de tragédie en tragédie. La formule qui accompagne cette dernière gestuelle grandiloquente, n'est que la légende de l'image, redondante et théâtrale ; elles valent par leur connotation de la passion arrêtée que chacun incarne à jamais. [...]

Le crime inexpiable du héros tragique, *nefas*, lui permet donc de **réaliser sa métamorphose en monstre mythologique et d'entrer ainsi dans les mémoires**. Il coïncide désormais avec sa fable, cette fable qui était à l'origine du spectacle tragique. Le cercle se referme. Le *nefas* est la fin et l'aboutissement du scénario tragique.

À cette esthétique narrative du *nefas*, correspond une philosophie du crime inexpiable. Refuser de juger et de châtier un criminel parce que son crime est trop monstrueux, l'exclure ainsi du droit, revient à dire que les hommes n'admettent pas le *nefas* comme un acte humain. Un homme ne commet pas un *nefas* à moins de ne plus être un homme, fut-ce temporairement. **Le *nefas* permet donc de définir les limites de l'humanité.** L'invention monstrueuse des hommes ne fait pas reculer ces limites. Ce statut du *nefas* explique pourquoi nous le traduisons souvent par « crime contre l'humanité » ou encore « crime contre l'ordre sacré du monde ». Outre que ces formules ont une résonance dans notre affectivité contemporaine, elles disent de façon moderne qu'entre l'ordre cosmique et la nature humaine - c'est-à-dire une conception naturaliste de l'homme - il faut choisir. L'homme culturel trouve sa place dans une harmonie naturelle, car il respecte des règles de vie qui le définissent, élaborées par le droit, la religion et les mœurs. L'homme naturel, au contraire, n'ayant rien à respecter pour rester un homme, puisque son humanité est une donnée de nature, de naissance, tout devient possible, il n'y a plus de limites au désordre : Atrée fait tourner le soleil à l'envers, Thyeste est enceint de ses fils, Médée s'envole dans les airs, Œdipe par sa seule présence déclenche une épidémie, Thésée ressuscite. Si tous ces monstres sont encore des hommes, alors il est humain de détruire le monde. Mais pour les Romains, ces monstres n'appartiennent pas à l'humanité, ils surgissent d'une fiction et sortent de l'illusion du décor théâtral.

Pour comprendre comment cette notion de *nefas* a pu servir à Rome pour traduire le crime tragique des Grecs, il convient de revenir brièvement sur la valeur du mot en dehors des théâtres. Le terme de *nefas* appartient à la langue du droit sacré, il est la négation de *fas*, ils sont surtout présents dans les formules *fas est* ou *nefas est*, « il est permis... il est interdit par les dieux de... », enfin ils sont l'équivalent dans le domaine religieux de la formule *jus est*... Le débat est vif autour de son étymologie, soit qu'on le rattache à une racine i.-e. *dhas qui a donné en grec θέμις, dont le sens peut être rapproché de *fas*, soit qu'on y voie une formation sur la racine du verbe *fari*, parler, et qui correspond au grec φημί, « parler » et φημή, « la rumeur », équivalent de *fama* latin. Dans la mesure où sa « vraie » étymologie ne donne pas le secret d'un mot, et comme ce qui importe est l'étymologie que les Anciens attribuent à ce mot, révélatrice du réseau symbolique où il s'inscrit, rappelons seulement que les Romains associaient *fas* à la parole. C'est pourquoi les auteurs latins jouent sans cesse sur des rapprochements entre *nefas* et *infandum* « abominable, innommable »[...]

Mais revenons au *nefas* ordinaire. Les emplois de *fas*, et de *nefas*, essentiellement dans la langue augurale, montrent qu'il s'agit toujours pour les Romains de s'assurer, avant d'agir, que l'action envisagée est conforme à l'ordre garanti par les dieux. Quand il y a une faute contre cet ordre, le plus souvent involontaire, c'est un *nefas* qui souille religieusement la communauté qui l'a commise par l'intermédiaire d'un de ses membres. La solution est un *piaculum*, « une expiation », un rituel de réconciliation avec les dieux qui n'implique pas le châtement du fautif. Si celui-ci a commis la faute en désobéissant aux ordres donnés, il pourra être condamné mais par un tribunal profane, et seulement pour cette désobéissance. Du côté des dieux, le malheureux ne pourra jamais trouver d'expiation personnelle ; il n'a plus d'avenir : exclu socialement, il lui arrive souvent de sombrer dans la folie. Tite-Live raconte ainsi l'histoire de Pleminius, officier de Scipion, qui avait pillé à Locres le sanctuaire de Proserpine. La République expia le sacrilège par des sacrifices, Pleminius fut envoyé à Rome pour jugement et il mourut dans son cachot avant même d'être jugé, tandis que ses soldats qui avaient participé au pillage sombrèrent dans la folie : « ce même argent [de la déesse] frappa de folie - *furorem* - tous ceux qui s'étaient souillés en violant le temple et pris d'une rage meurtrière - *rabie hostili* - ils se jetèrent les uns contre les autres, chef contre chef, soldat contre soldat ». Un autre officier coupable de *nefas*, Fulvius Flaccus, après avoir pillé les ornements du temple de Junon à Crotone, s'est pendu un an après, égaré par des malheurs familiaux et un délire que lui avait envoyé la déesse.

Dire d'un crime, *scelus*, qu'il est un *nefas*, c'est indiquer sa dimension religieuse, et désigner l'impiété du coupable. Ce n'est donc pas l'horreur d'un crime qui en fait un *nefas*, mais l'inverse, un crime est d'autant plus horrible que les Romains y voient un *nefas*, et donc une menace pour l'harmonie dans la cité entre les hommes et les dieux. Il s'agit toujours d'une faute engageant un groupe auquel il appartient. Le criminel est « lui-même la souillure, il est l'impiété, un prodige humain en quelque sorte, qui exprime en sa personne et son malheur les sentiments des dieux envers l'ensemble de la cité ».

Parmi les crimes tragiques nous trouvons donc d'abord des *nefas* au sens courant du terme caractérisé par leur objet. Le meurtre d'un parent est une impiété dans le cadre de la famille et des dieux de la maison. Il y a un infanticide dans *Thyeste*, où un oncle tue ses neveux, dans *Médée* où une mère tue ses fils, un père tue son fils dans *Phèdre*, tue ses fils et sa femme dans *Hercule furieux*. Un fils tue son père dans *Œdipe* ; dans *Agamemnon* et *Hercule sur l'Œta*, une femme son époux. La seule tragédie où il n'y ait pas de *nefas* ordinaire est *Les Troyennes*. Mais cette exception n'en est pas une, car aucun crime tragique n'est simplement un *nefas* ordinaire, et ce n'est pas ce qui le définit. Tous les meurtres tragiques que nous avons cités sont aussi des rituels systématiquement pervertis.

Un *nefas* tragique n'est pas le surgissement d'une violence sauvage, **c'est toujours la perversion savante d'un rituel. La violence est intégrée à un acte civilisé qui obéit à des règles religieuses strictes.** Atrée tue ses neveux dans le cadre d'un sacrifice où ceux-ci tiennent le rôle de victimes. Dans *Les Troyennes*, Polyxène, la dernière fille d'Hécube, est tuée par les Grecs vainqueurs, ce qui est certes un crime contre les lois de la guerre, mais surtout ce meurtre se fait dans le cadre d'un mariage entre un mort, Achille, et la jeune Troyenne, grâce à la perversion du sacrifice nuptial où la jeune épousée tient la place de la victime, tandis que l'époux est le mort destinataire du sang versé. [...]

Donc le *nefas* tragique est intelligible à partir de l'impiété religieuse, même s'il n'est pas une impiété ordinaire. On comprend par ce détour comment le coupable se confond avec son crime et peut devenir un monstre exclu de la société des hommes. Mais on constate deux différences essentielles entre le *nefas* tragique et le *nefas* ordinaire. D'abord le criminel tragique, au lieu de basculer dans le néant comme les impies de Tite-Live, **sort de la société des hommes pour entrer dans la société des monstres mythologiques. Ensuite le *nefas* tragique est non seulement une faute religieuse mais surtout un rituel perversi.** Quand le héros accomplit un *nefas* volontaire, ce qui est généralement le cas dans la tragédie, il manipule les rituels afin de les transformer en armes contre ses ennemis.